



Conseil communal

Séance n°12 du 30 novembre 2020
se réunit pour la première fois à 20 heures
en la salle de l'Hôtel communal,
sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,

ORDRE DU JOUR

Direction Générale

1). DG - Procès-verbal du Conseil commun Commune/C.P.A.S. de MORLANWELZ N° 10 du 26 octobre 2020 - Examen - Décision.

Procès-verbal Conseil commun Commune/C.P.A.S. de MORLANWELZ N° 10 du 26 octobre 2020 : projet de PV.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce projet en tant que PV, devenant dès lors le PV définitif excepté modification(s), correction(s), ... demandée(s) et approuvée(s) en séance. Le PV rectifié étant présenté à la plus proche séance suivante pour confirmation et approbation.

2). DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 11 du 26 octobre 2020 - Examen - Décision.

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 11 du 26 octobre 2020 : projet de PV.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce projet en tant que PV, devenant dès lors le PV définitif excepté modification(s), correction(s), ... demandée(s) et approuvée(s) en séance. Le PV rectifié étant présenté à la plus proche séance suivante pour confirmation et approbation.

Direction Financière

3). DF - Budget 2021 - Coût-vérité des déchets - Examen - Décision.

Chaque année, nous devons remplir un formulaire en ligne auprès du Service Public de Wallonie (SPW) Direction Générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement du Département du Sol et des Déchets de la DGO3.

Ces données sont encodées sur base des chiffres reçus par l'Intercommunale IDEA (budget prévisionnel) et sur base de nos prévisions de recettes et de dépenses liées à la taxation des déchets. Les données définitives de l'intercommunale nous sont parvenues par courriel ce 24/11/2020 et confirme la croissance des dépenses de l'intercommunale.

En effet, il s'avère que les recettes prévisionnelles permettent un taux de couverture de seulement **88%** de nos dépenses prévisionnelles.

Le taux de couverture "coût-vérité" doit se situer entre 95% et 110%. A défaut du respect du taux de couverture prévu à l'article 21 du décret relatif aux déchets (27 juin 1996), l'octroi de tout subside régional en matière de déchet sera refusé.

Il s'avère donc nécessaire de faire appel à l'utilisation de nos réserves disponibles auprès de l'IDEA afin de pouvoir atteindre un taux de couverture de 95% (taux minimal).

De plus, la Circulaire relatives aux directives budgétaires complémentaires et spécifiques pour les Communes sous plan de gestion demande de tendre vers les 100% tant au niveau du budget que du compte.

Ce prélèvement étant un 'one shot" , une révision de notre Règlement-Taxe s'avère nécessaire pour obtenir un équilibre au niveau de notre coût vérité pour les années à venir.

Service Finances

4). FINANCES - Impositions communales à MORLANWELZ - Exercice 2021 - Taxe sur la Gestion des Déchets issus de l'Activité Usuelle des Ménages - Art. 040/363-03 - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de délibérer et prendre décision sur la Taxe dont question.

Cette Taxe vaut pour l'Exercice 2021 excepté modification nécessaire et/ou impérieuse adoptée par le Conseil communal de MORLANWELZ en cours d'exercice.

5). FINANCES - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Budget 2020 - Modifications Budgétaires N° 1 Ordinaire et Extraordinaire - Examen - Décision.

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ soumet à l'approbation du Conseil communal de MORLANWELZ les Modifications Budgétaires N° 1 de l'Exercice 2020 du C.P.A.S. de MORLANWELZ pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

Les Modifications Budgétaires N° 1 du Budget 2020 ont été arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ en date du 12 novembre 2020 aux chiffres ci-après :

Service Ordinaire :

En recettes et dépenses : 9.045.301,41 euros.

L'intervention communale reste inchangée.

Service Extraordinaire :

En recettes :	93.971,64 euros
En dépenses :	88.168,92 euros
Boni :	5.802,72euros

Les documents nécessaire à l'exercice de la Tutelle ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 17 novembre 2020.

Les annexes obligatoires sont jointes.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver les Modifications Budgétaires N° 1 de l'Exercice 2020 du C.P.A.S. de MORLANWELZ pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

6). FINANCES - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Budget 2021 - Examen - Décision.

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ a arrêté en date du 29 octobre 2020 son Budget pour l'Exercice 2021 (Services Ordinaire et Extraordinaire).

Les documents ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 17 novembre 2020.

Les annexes obligatoires sont complètes.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.

Le Budget 2021 du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ arrêté par le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ en date du 29 octobre 2020 aux chiffres ci-après :

- SERVICE ORDINAIRE :
 - En recettes et dépenses : 9.427.595,24 euros ;
- SERVICE EXTRAORDINAIRE :
 - En recettes : 99.302,72 euros,
 - En dépenses : 93.500 euros.
 - Boni : 5.802,72 euros.
- La contribution de la Commune de MORLANWELZ s'élevant à 2.248.392,99 euros.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver le Budget de l'Exercice 2021 du C.P.A.S. de MORLANWELZ pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

7). FINANCES - Budget communal de MORLANWELZ pour l'Exercice 2021 - Dotation de MORLANWELZ à la Zone de Police de Mariemont - Examen - Décision.

En application de l'article 208 de la Loi du 07 décembre 1998 organisant un Service de Police intégré, structuré à deux niveaux, il convient de considérer la dotation communale en faveur de la Zone de Police, comme une dépense obligatoire.

Le Budget 2021 de la Zone de Police de Mariemont n'est pas encore approuvé.

La Circulaire budgétaire ne prévoit pas d'indexation de la dotation à la Zone de Police.

La dotation du Budget 2020 de MORLANWELZ était de 2.068.255,59 euros.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de voter l'octroi comme dotation à la Zone de Police de Mariemont pour le Budget 2021, la somme de **2.068.255,59 euros**.

8). FINANCES - Budget communal de MORLANWELZ pour l'Exercice 2021 - Dotation de MORLANWELZ à la Zone de Secours HAINAUT Centre - Examen - Décision.

Le 14 mai et 9 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les Provinces et de l'octroi d'un soutien régional aux Provinces afin de les aider à faire face à cette reprise.

Dans sa circulaire du 17 juillet 2020 à destination des Communes dans le cadre de cette reprise, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville invite les Commune à diminuer les prévisions de dépenses qu'elles auraient dû supporter du montant repris dans le tableau joint à la circulaire (264.274,16 euros pour MORLANWELZ).

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de voter l'octroi comme dotation à la Zone de Secours HAINAUT Centre pour le Budget 2021, la somme de **678.000,12 euros**.

9). FINANCES - Budget communal de MORLANWELZ pour l'Exercice 2021 - Services Ordinaire et Extraordinaire - Examen - Décision.

Il est soumis à la délibération du Conseil communal de MORLANWELZ le Budget communal de MORLANWELZ pour l'Exercice 2021.

1. Tableau récapitulatif :

	Service Ordinaire	Service Extraordinaire

Recettes de l'Exercice proprement dit	21.247.447,41	9.499.479,02
Dépenses de l'Exercice proprement dit	21.235.154,45	10.617.876,88
Boni /Mali de l'Exercice proprement dit	12.292,96	-1.118.397,86
Recettes des Exercices antérieurs	2.528.848,03	594.333,80
Dépenses des Exercices antérieurs	389.853,78	524.462,13
Prélèvements en Recettes		1.118.397,86
Prélèvements en Dépenses		
Recettes globales	23.776.295,44	11.212.210,68
Dépenses globales	21.625.008,23	11.142.339,01
Boni global	2.151.287,21	69.871,67

2. Tableau de synthèse Ordinaire (partie centrale) :

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévision des Recettes globales	23.535.866,51			23.535.866,51
Prévisions des Dépenses globales	21.007.018,48			21.007.018,48
Résultat présumé au 31/12 de l'Exercice n-1	2.528.848,03			2.528.848,03

3. Tableau de synthèse Extraordinaire (partie centrale) :

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévision des Recettes globales	4.874.377,80	2.873.862,13	2.873.862,13	2.000.515,67
Prévisions des Dépenses globales	4.804.506,13	2.873.862,13	2.873.862,13	1.930.644,00
Résultat présumé au 31/12 de l'Exercice n-1	69.871,67			69.871,67

4. Montants des dotations issus du budget des Entités consolidées :

	Dotations approuvées par l'Autorité de tutelle	Date d'approbation du Budget par l'Autorité de tutelle
C.P.A.S.	2.248.392,99 euros	30 novembre 2020
Fabriques d'Église :		
Saint-Martin	19.876,90 euros	28 septembre 2020
Saint-Joseph	40.125,40 euros	28 septembre 2020
Saint-Hilaire	29.075,09 euros	28 septembre 2020
Sainte-Aldegonde	18.303,73euros	28 septembre 2020
Zone de Police	2.068.255,59 euros	pas encore voté
Zone de Secours	678.000,12 euros	circulaire 17 juillet 2020

10). FINANCES - Communication de la décision de l'Autorité de tutelle - Approbation des délibérations sur la Redevance sur le Transport du Taxi de la Solidarité (Taxi social) du

Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.), la Redevance sur les prestations techniques des services communaux pour les Exercices 2020 à 2025 et la taxe sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages de MORLANWELZ pour l'Exercice 2020 - Notification.

Le Conseil communal de MORLANWELZ en date du 29 juin 2020 a décidé pour les Exercices 2020 à 2025, une redevance sur le Transport du Taxi de la Solidarité (Taxi social) du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.), une redevance sur les prestations techniques des services communaux et une taxe sur la gestion des déchets pour 2020.

Les Délibérations du Conseil communal de MORLANWELZ du 28 septembre 2020 ont été reçues par la Tutelle en date du 07 octobre 2020.

Les Délibérations du Conseil communal de MORLANWELZ sont approuvées par Arrêté de M. le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Christophe COLLIGNON en date du 06 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre acte.

Service Marchés Publics

- 11). MPs (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Mission confiée à une centrale de marchés - Hainaut Centrale de Marchés - Passation du marché public de services N° AC/1210/2015/0034c ayant pour objet « MONT-SAINTE-ALDEGONDE - Projet d'assainissement et Évaluation Finale des travaux d'assainissement du sol à l'École communale de la Rue de Namur en vue d'obtenir le Certificat de Contrôle du Sol » - Approbation des conditions et du mode de passation - Examen - Décision.**

Il est soumis à l'approbation du Conseil communal de MORLANWELZ les conditions, le mode de passation et le montant estimé du marché public de services N° AC/1210/2015/0034c ayant pour objet « MONT-SAINTE-ALDEGONDE - Projet d'assainissement et Évaluation Finale des travaux d'assainissement du sol à l'École communale de la Rue de Namur en vue d'obtenir le Certificat de Contrôle du Sol ».

Pour rappel, une activité de nettoyage de véhicules, organisée le 19 septembre 2014 dans la cour de l'École communale de la Rue de Namur à 7141 MORLANWELZ (MONT-SAINTE-ALDEGONDE), aurait provoqué le débordement d'une citerne à mazout d'environ 20.000 litres. Il est donc nécessaire d'assainir les terrains impactés par cette pollution.

Lors de sa séance du 04 mars 2013, le Conseil communal de MORLANWELZ (CC/13/02/12) a adhéré à Hainaut Centrale de Marchés, centrale de marchés mise en place par la Province de Hainaut au sein de Hainaut Ingénierie Technique (H.I.T.).

Pour faire face à cet objectif d'assainissement, le Conseil communal de MORLANWELZ, lors de sa séance du 07 septembre 2015 (CC/15/07/19/MC), a dès lors confié à Hainaut Centrale de Marché la mission relative à l'étude pour la dépollution du site et de la cuve à mazout de l'École communale de la Rue de Namur à 7141 MORLANWELZ (MONT-SAINTE-ALDEGONDE) et a marqué son accord sur les termes de la Convention particulière destinée à régir cette mission.

Dans le cadre de cette mission, un premier marché a été lancé : MP N° AC/1210/2015/0034 – « MONT-SAINTE-ALDEGONDE - Études en vue de l'assainissement du sol de l'École communale à la Rue de Namur ».

Les objectifs de ce marché étaient la réalisation d'une étude d'orientation combinée à une étude de caractérisation, et d'une étude de sol conforme aux directives imposées par le S.P.W. Environnement - Département du Sol et des Déchets - Direction de l'Assainissement des Sols.

L'étude de caractérisation avec demande de dispense d'étude d'orientation a été rédigée par le bureau ACENIS S.C.R.L., expert agréé en Région Wallonne et le dossier a été déposé auprès du S.P.W.

Environnement - Département du Sol et des Déchets - Direction de l'Assainissement des Sols (dossier réceptionné le 03 décembre 2018).

L'étude de caractérisation avec demande de dispense de l'étude d'orientation a été approuvée par le S.P.W. en date du 22 janvier 2019 avec la conclusion qu'il y a lieu de proposer un projet d'assainissement strictement établi selon les modalités définies dans le Code Wallon de Bonnes Pratiques (C.W.B.P.) et le Compendium Wallon des Méthodes d'Échantillonnage et d'Analyse (C.W.E.A.) et réalisé par un expert agréé.

Un second marché doit donc être lancé pour désigner un expert agréé qui sera chargé de l'établissement du projet d'assainissement.

Une **première procédure** de marché a déjà été lancée pour la désignation de cet expert agréé.

Hainaut Ingénierie Technique (H.I.T.) - Bureau d'études - Cellule NAQIA - Rue Saint-Antoine, 1 à 7021 HAVRÉ avait établi les documents du marché public de services N° AC/1210/2015/0034**b** ayant pour objet « MONT-SAINTE-ALDEGONDE - Projet d'assainissement et Évaluation Finale des travaux d'assainissement du sol à l'École communale de la Rue de Namur en vue d'obtenir le Certificat de Contrôle du Sol ».

Le montant estimé de ce marché s'élevait à 47.102,00 euros hors TVA ou 56.993,42 euros, 21% TVA comprise.

Lors de sa séance du 31 août 2020 (CC/20/8/9), le Conseil communal de MORLANWELZ a approuvé les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché.

Le Collège communal de MORLANWELZ du 14 septembre 2020 (cc/20/43/20) a décidé de lancer la procédure visant l'attribution de ce marché suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) et de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de cette procédure :

- ACENIS S.C.R.L., Chaussée de Binche, 30 à 7000 MONS ;
- GEOLYS S.P.R.L., Rue de la Station, 155 à 5370 HAVELANGE ;
- ABV ENVIRONMENT S.C.R.L., Chaussee d'Alseberg, 999, Boîte 11 à 1180 UCCLE ;
- RECOsol S.P.R.L., Route de la Navinne, 182 à 5020 NAMUR (MALONNE) ;
- UNIVERSOIL S.P.R.L., Rue de Lodelinsart, 84 à 6000 CHARLEROI.

Les offres devaient parvenir à l'Administration communale de MORLANWELZ au plus tard le 19 octobre 2020 à 12h00.

Aucune offre n'est parvenue.

Lors de sa séance du 02 novembre 2020, le Collège communal de MORLANWELZ a décidé d'arrêter la procédure de passation pour le marché public de services N° AC/1210/2015/0034**b** ayant pour objet « MONT-SAINTE-ALDEGONDE - Projet d'assainissement et Évaluation Finale des travaux d'assainissement du sol à l'École communale de la Rue de Namur en vue d'obtenir le Certificat de Contrôle du Sol » (réf. cc/20/52/11), afin de relancer une nouvelle procédure.

L'auteur de projet, Hainaut Ingénierie Technique (H.I.T.) - Bureau d'études - Cellule NAQIA - Rue Saint-Antoine, 1 à 7021 HAVRÉ, propose de relancer une seconde fois le marché selon la même procédure (procédure négociée sans publication préalable) et les mêmes conditions, à l'exception de quelques modifications dans le Cahier Spécial des Charges et dans le métré.

Hainaut Ingénierie Technique (H.I.T.) - Bureau d'études - Cellule NAQIA - Rue Saint-Antoine, 1 à 7021 HAVRÉ a donc établi les nouveaux documents du marché public de services N°

AC/1210/2015/0034**c** ayant pour objet « MONT-SAINTE-ALDEGONDE - Projet d'assainissement et Évaluation Finale des travaux d'assainissement du sol à l'École communale de la Rue de Namur en vue d'obtenir le Certificat de Contrôle du Sol ».

Le présent marché a donc pour but final d'obtenir le certificat de contrôle du sol pour l'École communale de la Rue de Namur à 7141 MORLANWELZ (MONT-SAINTE-ALDEGONDE), où la citerne au mazout a engendré la pollution.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 42.675,00 euros hors TVA ou 51.636,75 euros, 21% TVA comprise.

Le montant estimé hors TVA n'atteint pas la limite pour l'utilisation de la procédure négociée sans publication préalable de 139.000,00 euros.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit au Budget Extraordinaire de l'Exercice 2020 de la Commune de MORLANWELZ, article 879/721-60 (n° de projet 20200074).

Une demande d'avis de légalité a été soumise à la Directrice Financière f.f. (DFf.f.) de MORLANWELZ en date du 09 novembre 2020.

Il est dès lors demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de décider :

- Article 1er. - D'approuver le cahier des charges N° AC/1210/2015/0034c et le montant estimé du marché public de services ayant pour objet « MONT-SAINTE-ALDEGONDE - Projet d'assainissement et Évaluation Finale des travaux d'assainissement du sol à l'École communale de la Rue de Namur en vue d'obtenir le Certificat de Contrôle du Sol », établis par l'Auteur de projet, Hainaut Ingénierie Technique (H.I.T.) - Bureau d'études - Cellule NAQIA - Rue Saint-Antoine, 1 à 7021 HAVRÉ. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 42.675,00 euros hors TVA ou 51.636,75 euros, 21% TVA comprise.
- Article 2. - De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- Article 3. - De financer cette dépense par le crédit inscrit au Budget Extraordinaire de l'Exercice 2020 de la Commune de MORLANWELZ, article 879/721-60 (n° de projet 20200074).

Service Tourisme - Rénovation - Patrimoine - Intercommunale - PGUI

12). TRPI (INTERCOM) - HYGEA - Assemblée Générale (AG) du 15 décembre 2020 - Examen - Décision.

L'Intercommunale HYGEA tiendra une Assemblée Générale (AG) le 15 décembre 2020.

Considérant que la présence des délégués communaux et des délégués représentant d'autres associés de l'intercommunale est facultative, par conséquent la Commune de MORLANWELZ ne sera pas représentée par un délégué lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale HYGEA du 15 décembre 2020 conformément à la possibilité offerte par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er octobre 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. L'approbation de l'évaluation 2020 du Plan stratégique HYGEA 2020-2022 ;
2. D'approuver l'évaluation 2020 du Plan Stratégique HYGEA 2020-2022 ;

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points 1 et 2.

13). TRPI (INTERCOM) - IDEA - Assemblée Générale (AG) du 16 décembre 2020 - Examen - Décision.

L'Intercommunale IDEA tiendra une Assemblée Générale (AG) le 16 décembre 2020.

Considérant que la présence des délégués communaux et des délégués représentant d'autres associés de l'intercommunale est facultative, par conséquent la commune de MORLANWELZ ne sera pas représentée par un délégué lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IDEA du 16 décembre 2020 conformément à la possibilité offerte par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er octobre 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. L'approbation de l'évaluation 2020 du Plan stratégique IDEA 2020-2022 ;
2. D'approuver l'évaluation 2020 du Plan Stratégique IDEA 2020-2022 ;

3. D'approuver la création de la société NEOVIA et la prise de participation d'IDEA dans cette société à concurrence de 10%.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points 1 à 3.

14. TRPI (INTERCOM) - IMIO - Assemblée Générale Ordinaire (AGo) du 09 décembre 2020 - Examen - Décision.

L'Intercommunale IMIO tiendra une Assemblée Générale Ordinaire (AGo) le 09 décembre 2020, ayant à l'Ordre du Jour (OJ) les points suivants :

1. Présentation des nouveaux produits et services.
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022.
3. Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021.
4. Nomination au poste d'administrateur représentant les communes Monsieur Amine Mellouk.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points 1 à 4.

15. TRPI (INTERCOM) - ORES - Assemblée Générale (AG) du 17 décembre 2020 - Examen - Décision.

L'Intercommunale ORES tiendra une Assemblée Générale (AG) le 17 décembre 2020.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. **Point unique – Plan stratégique – évaluation annuelle**

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur le point 1.

16. TRPI (INTERCOM) - IGRETEC - Assemblée Générale (AG) du 17 décembre 2020 - Examen - Décision.

L'Intercommunale IGRETEC tiendra une Assemblée Générale (AG) le 17 décembre 2020 sans présence physique.

La commune de MORLANWELZ ne sera pas représentée par un délégué lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IGRETEC du 17 décembre 2020 conformément à la possibilité offerte par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er octobre 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Modifications statutaires ;
3. Première évaluation du Plan stratégique IGRETEC 2020-2022 ;
4. Création de NEOVIA ;
5. IN HOUSE : fiches de tarification.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points 1 à 5.

17. TRPI (INTERCOM) - I.P.F.H. - Assemblée Générale (AG) du 18 décembre 2020 - Examen - Décision.

L'Intercommunale I.P.F.H. tiendra une Assemblée Générale (AG) le 18 décembre 2020 sans présence physique.

La commune de MORLANWELZ ne sera pas représentée par un délégué lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale I.P.F.H. du 18 décembre 2020 conformément à la possibilité

offerte par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er octobre 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales.

Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :

1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique I.P.F.H. 2020-2022 ;
2. Création de NEOVIA ;
3. Nominations statutaires ;

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points 1 à 3.

Service Finances

17.1 FINANCES - C.R.A.C - Plan de gestion - Nouvelles Balises de personnel et de fonctionnement- Examen - Décision.

Dans le cadre du plan de gestion, la Commune était tenue de compléter un tableau de bord qui attestait sur une projection quinquennale, du respect de l'équilibre aux exercices cumulés et d'un résultat à l'exercice propre conforme aux dispositions prévues dans la circulaire du 17 mai 2019.

Lors de l'élaboration du plan de gestion, l'Administration en collaboration avec le Centre d'aide aux communes et la DGO5 a défini des mesures tant en dépenses qu'en recettes. Des objectifs ont été définis pour optimiser la gestion dont la mise en place de synergies pour fixer des coûts nets maxima par service.

Une nouvelle circulaire relative à l'adoption des plans de gestions accompagne la circulaire budgétaire relative à l'élaboration du budget 2021.

Notre plan de gestion sera revu avec l'élaboration du Budget 2022 mais les balises coûts nets pour les frais de personnel et de fonctionnement sont remplacés par de nouvelles dispositions.

Concernant la Balise du coût du personnel :

La charge des dépenses de personnel doit être définie dans une fourchette établie en accord avec le Centre, d'une part, en termes de proportion dans les dépenses ordinaires et dans les recettes ordinaires, celles-ci entendues hors prélèvements et, d'autre part, eu égard aux spécificités organisationnelles et objectifs de gestion définis par l'entité. le Centre identifiera selon un canevas spécifique, le niveau d'effort recommandé en matière de dépenses de personnel.

Dans toutes les situations, l'objectif sera de stabiliser la masse salariale, en lien avec l'obligation d'équilibre budgétaire, hors impacts de l'indexation des salaires et évolutions barémiques.

Concernant la balise du coût du fonctionnement, la charge des dépenses de fonctionnement doit être définie dans une fourchette établie en accord avec le Centre, d'une part, en termes de proportion dans les dépenses ordinaires et dans les recettes ordinaires, celles-ci entendues hors prélèvements et, d'autre part eu égard aux spécificités organisationnelles et objectifs de gestion définis par l'entité. le Centre identifiera selon un canevas spécifique, le niveau d'effort recommandé. l'objectif sera de stabiliser la proportion des dépenses de fonctionnement.

Les deux nouvelles balises ont été décidées en accord entre l'Administration et le centre et seront :

DOP/DOT : 41,5% et DOP/ROT : 42%

- Dépenses ordinaires de personnel sur dépenses ordinaires totales = 41,5%
- Dépenses ordinaires de personnel sur recettes ordinaires totales = 42%

DOF/DOT : 15% et DOF/ROT : 15,5%.

- Dépenses ordinaires de fonctionnement sur dépenses ordinaires totales = 15%
- Dépenses ordinaires de fonctionnement sur recettes ordinaires totales = 15,5 %

Nous sollicitons l'accord du Conseil Communal sur ces nouvelles balises.

Points à huis-clos.

Cabinet et Secrétariat du Bourgmestre

- 18). DG (GRH) (Dcft Ph. 4 (01/07) Covid-19) - Personnel communal - Désignation d'un Directeur Général faisant fonction (DGff) pour la période du samedi 17 octobre au vendredi 27 novembre 2020 inclus - Information.

Service GRH

- 19). GRH - Personnel communal - Dossier N° 37 - Demande de prolongation d'interruption de carrière (pause carrière) complète (à temps plein) à partir du 15 février 2021 - Examen - Décision.

Le Directeur Général f.f.,

Fabrice FRANCO

Le Président,

Christian MOUREAU